



La notion d'incorporation dans les théories du corps en danse

Christophe Apprill

► To cite this version:

Christophe Apprill. La notion d'incorporation dans les théories du corps en danse . Repenser pratique et théorie Colloque International de Recherche en Danse, Society of Dance History Scholars.- Centre national de la danse, Jun 2007, Paris, France. hal-01396408v2

HAL Id: hal-01396408

<https://hal.science/hal-01396408v2>

Submitted on 15 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La notion d'incorporation dans les théories du corps en danse

Christophe Apprill

Une conjonction de facteurs contemporains conduit à poser à nouveaux frais les rapports entre la pratique de la danse et la recherche. En un demi-siècle, un vaste public s'est rapproché des espaces de pratique et de représentation tandis que la danse est devenue un objet d'étude des sciences sociales, tout en s'introduisant à l'Université via la création de cursus spécialisés. L'espace de la critique tend à se diversifier tout en restant souvent l'œuvre de praticiens. Une approche répandue, influencée par l'histoire de l'art, s'intéresse aux conditions de production des pièces, à l'analyse des répertoires, au travail des chorégraphes, au recueil des discours des interprètes et plus largement des acteurs du champ chorégraphique. Comme dans d'autres pratiques artistiques, des passerelles sont tissées entre la pratique, la théorie et les sciences sociales. Mais la pratique artistique de la danse, tout comme les discours qui s'organisent autour, tendent à exclure la prise en compte des dimensions sociales du corps.

Souvent attirée par des disciplines connexes telle la musique, son approche théorique ne peut ignorer l'une de ses singularités premières, à savoir « l'immanence de la danse au corps » (Monnier, Nancy, 2005). Cette omniprésence lui assigne une multiplicité de constructions théoriques d'époques diverses, dont celles qui relèvent des théories du corps. A l'intérieur de ce champ très large, la notion d'incorporation s'avère incontournable.

L'incorporation est une notion des sciences sociales. Les travaux sur la socialisation primaire et secondaire initiés par Durkheim se sont attachés à reconnaître les effets de l'environnement social et culturel sur le corps. Pour autant, l'entrée du corps comme objet d'étude en sociologie ne va pas sans poser un certain nombre de turbulences épistémologiques. L'incorporation pose aussi le problème des rapports entre corps et inconscient interprétés sur un mode conflictuel entre l'anthropologie et la psychanalyse (Green, 1995).

Consubstantielle de l'acte de danser dans les sociétés industrialisées où des modalités d'apprentissage académiques se sont substituées aux conditions de transmission de corps à corps, l'incorporation appartient aux problématiques de la danse contemporaine. Le développement d'outils pour analyser le mouvement ainsi que l'intégration des différentes pratiques somatiques jouent un rôle

notable dans l'organisation des modalités d'apprentissage.

Notre recherche consiste à confronter ces différentes manières d'appréhender l'incorporation. Dans son acception commune de pratique artistique, la danse est peu confrontée aux conceptions de l'incorporation produites par les sciences sociales. Examiner les façons dont l'incorporation est entendue en danse doit permettre en retour d'examiner autant les apports que les limites de ses conceptions en sciences sociales. Ce chantier nécessite l'étude des opérations discursives et rhétoriques qui sont construites dans l'un et l'autre champ. En sciences sociales, les travaux sur les sens mettent l'accent sur la construction culturelle des hiérarchies, tandis que les travaux esthétiques et philosophiques tendent à cerner les qualités intrinsèques de la perception (Merleau-Ponty, 1945). D'un côté, l'environnement social est au centre des investigations, de l'autre, il en est exclu. Le champ discursif construit autour de la danse a tendance à mobiliser davantage ces dernières constructions théoriques. Pourtant, même si l'on considère la danse d'un strict point de vue artistique, une contradiction interne surgit car l'analyse esthétique ne parvient jamais à isoler les œuvres en dehors du contexte social, politique et économique dans lequel elles sont produites ; d'autre part le mécanisme propre de l'art contemporain est de travailler des frontières esthétiques, artistiques mais dépendantes également du contexte social, économique et culturel (Heinich, 1998).

En faisant dialoguer les approches de l'incorporation en sciences sociales et en danse, il n'est pas question de choisir le réductionnisme sociologique contre la singularité de l'expérience esthétique, mais d'observer quels dispositifs conceptuels et quelles fonctions accompagnent l'usage des théorisations de l'incorporation. En sciences sociales, l'incorporation est partie prenante d'une élaboration scientifique inscrite dans une histoire où l'étude du corps est problématique, alors qu'en danse, l'incorporation participe d'une construction contemporaine de la danse contemporaine.

L'incorporation : une notion des sciences sociales

Les acceptions de la notion d'incorporation diffèrent selon les auteurs. En sciences sociales, l'incorporation met en présence le corps, le langage, l'inconscient, les savoir-faire, les dispositions, les manières corporelles d'agir... Au cœur des problématiques de la socialisation, la place de cette notion n'en demeure pas moins complexe dans la mesure où le corps a réalisé une entrée récente dans le champ de la sociologie.

Incorporation et socialisation

L'ouvrage de Durkheim *Education et sociologie* pose les jalons du chantier majeur de la socialisation en sociologie. Dans sa réflexion, Durkheim propose une définition de l'éducation qui comprend les « états physiques » (51). Les exemples cités portent surtout sur le domaine intellectuel, celui qui accueille les enjeux de la science et de la religion, et dont l'accès est rendu possible par la maîtrise du langage (56). Durkheim place le langage au cœur du processus d'éducation, ce qui permet à l'homme d'être « un être social » et de lui éviter de tomber « au rang de l'animal » (51). C'est par le langage qu'il peut transmettre « les résultats de l'expérience humaine [qui] se conservent presque intégralement et jusque dans le détail, grâce aux livres, aux monuments figurés, aux outils, aux instruments de toute sorte qui se transmettent de génération en génération, à la tradition orale, etc. » (57). Sa conception de la socialisation accorde peu de place au corps. Durkheim se pose en partisan du contrôle de l'Etat sur l'éducation, car il y va du maintien d'« un certain nombre de principes qui, implicitement ou explicitement, sont communs à tous, que bien peu, en tout cas, osent nier ouvertement et en face : respect de la raison, de la science, des idées et des sentiments qui sont à la base de la morale démocratique. » (60). A travers le terme de « morale démocratique », on comprend que la place attribuée au corps dans le processus d'éducation soit limitée dans son approche. Corps et morale – même démocratique – font historiquement mauvais ménage.

Les terrains de l'anthropologie culturelle (Kardiner, 1969 ; Linton, 1977) montrent la place de l'incorporation dans les processus d'éducation et de socialisation mais c'est tardivement que le corps accède à une mention en tant que tel dans les travaux sociologiques. Marcel Mauss (1950) inaugure le champ de recherche sur l'incorporation des techniques par le corps. Puis au milieu des

années 1970, une sociologie du corps se constitue, dont Jean Michel Berthelot (1992) a analysé les contradictions.

A la même époque, Pierre Bourdieu développe le concept d'habitus dont une part consiste en la théorisation d'un modèle d'incorporation qui se réalise en deçà de la conscience. Plusieurs axes sont compris dans l'approche bourdieusienne. L'un d'entre eux comprend la connaissance par corps. Partant d'une formule de Pascal sur la place et la relation du sujet au monde, il introduit auprès de la notion d'espace physique celle d'espace social, qui permet d'aborder un autre mode de relation entre le sujet et le monde (1997 : 157). Ainsi « l'habitus de classe » (1980 : 88-89) conduit à adopter des goûts de classe et un corps de classe qui consacrent l'importance de la socialisation primaire. Cette proposition théorique est explicitée sur la question des biens, besoins et goûts culturels dans *La distinction* (1979) où Bourdieu montrent les effets de la socialisation de classe.

Plusieurs critiques de la théorie de la légitimité culturelle se sont développées. E. Ethis et E. Pedler (2001), à travers leurs enquêtes sur le festival d'Avignon, ont étudié la pertinence de variables usuelles telles que le niveau de formation scolaire sur les pratiques culturelles. Cette approche consiste en une critique de la construction des appétences culturelles mais ne touche pas ou très peu le versant de socialisation corporelle contenu dans l'habitus.

Dans *L'homme pluriel*, B. Lahire pose le problème du corps et du langage : il rappelle les liens entre la conscience et les formes de langage, entre « la forme linguistique » et la « pensée ». En souhaitant « rendre au langage sa juste place dans l'analyse des phénomènes d'incorporation » (1998 : 190-202), il reproduit les recettes du structuralisme qui, comme le note J.-J. Courtine, étaient tenaillées par une « obsession linguistique. » (2006 : 8). Dans *La culture des individus* (2004), il s'inscrit en rupture avec le modèle de sociologie de la culture développé par Bourdieu. Pour examiner comment s'organisent les préférences culturelles, il affiche un programme de recherche qui privilégie la prise en compte des singularités individuelles.

Dans la filiation de Berger et Luckmann, François de Singly plaide pour davantage de prise en compte des processus de socialisation secondaire, en s'appuyant sur le rôle des conjoints, ces autrui significatifs qui jouent un rôle multiple dans la construction du « moi conjugal ». Ce qui est une façon de critiquer la théorie de

l'habitus « davantage centrée sur la socialisation primaire que sur la socialisation secondaire. » (2006 : 349).

Les sciences sociales s'intéressent peu aux théories de la danse

Sylvia Faure (2000) a inauguré en France l'étude sociologique de l'incorporation des savoir-faire de la danse. Son approche privilégie la logique de la discipline, c'est à dire la transmission de techniques de danse formelles en classique et contemporain (Cunningham) (115). Le choix de son terrain lui ôte toute échappée vers des théories du corps moins orthodoxes. Elle n'analyse pas les modalités qui reposent sur un travail d'exploration fondé sur la perception et la conscientisation.

De même, les recherches novatrices de Georges Vigarello ne mentionnent pas les théories du corps en danse. Dans *Le corps redressé* (2001 : 194-203), cet auteur analyse la réorientation discursive et méthodologique des disciplines corporelles chargées d'enseigner le maintien. La finalité des méthodes de gymnastiques qui privilégiaient le rendement énergétique s'infléchissent au milieu du XX^{ème} siècle, et valorisent une approche sensorielle. G. Vigarello note comment les différences d'approche des sciences sociales et des pratiques somatiques rejoignent l'opposition entre les vertus conférées à la parole et celles adressées au corps. Elle s'est manifestée dans les années 1960-1970 par les rivalités entre les outils et méthodes de l'analyse freudienne et ceux des thérapies corporelles. C'est sur une accréditation des premières et une méfiance vis-à-vis des thérapies corporelles que se conclut *Le corps redressé* (206).

Dans *Histoire du corps* (2006), il poursuit cette approche en étudiant les sources journalistiques qui préconisent des exercices à réaliser soi-même afin de fortifier son corps. Mais il n'est jamais fait mention des soubassements théoriques qui sont au fondement de cette vogue des thérapies corporelles. Les pratiques somatiques ne sont pas citées. On peut se demander si la formation d'origine n'est pas responsable du clivage opéré de part et d'autre : les intellectuels qui travaillent sur le corps ignorent l'existence des pratiques somatiques ou leur accordent peu de crédit, tandis que les danseurs et théoriciens de la danse font de même avec les théories de l'incorporation en sciences sociales.

L'incorporation en danse

On constate plusieurs formes de théories en danse : celles qui sont issues des praticiens et celles qui proviennent d'un autre champ de pratique ou d'une autre discipline. B. Lesage (1998) distingue les théories issues du champ du soin médical somatique, du champ psychothérapeutique et du champ des pratiques kinésiologiques.

Une approche divergente des sciences sociales

Hubert Godard est l'une des figures contemporaines de ce corpus dont les thèses sur le mouvement s'opposent à celle du sociologue Pierre Bourdieu. Pas d'habitus chez Hubert Godard, son approche rompt avec le principe de détermination sociale et envisage le corps et le geste comme intégrés à une posture qui elle-même « contient déjà des éléments psychologiques expressifs, avant même toute intentionnalité de mouvement ou d'expression ». Son analyse porte sur les rapports entre le sujet et ses fonctions motrices, ses perceptions, son rapport à son propre poids, à son squelette et à son système nerveux.

Pour Godard, le « pré-mouvement » joue un rôle fondamental sur l'organisation gravitaire du corps. Les muscles qui participent de l'organisation posturale seraient également ceux qui sont les plus sensibles à nos changements d'état émotionnel. Etablissant une corrélation entre le changement d'état émotionnel et celui de la posture, il souligne la correspondance entre la vie psychique et son inscription dans le tonus musculaire, dans le schéma postural et le système gravitaire (237). D'où la nécessité pour les danseurs d'appréhender le « pré-mouvement » à travers « l'accès à l'imaginaire ». Avec ce mode d'accès, il néglige les possibilités d'exploration avec les méthodes d'analyse de la vie psychique. Après avoir écarté les possibles déterminations sociales, Godard tourne le dos à la psychanalyse.

Les travaux de Godard fournissent un outil herméneutique bien adapté au champ du mouvement dansé, parce qu'ils viennent opportunément compléter les approches esthétiques qui privilégient des descriptions du mouvement en terme de forme, de technique et de symbolique, par une analyse en profondeur des ressorts cachés du mouvement. Mais ils maintiennent une ombre sur le rôle des déterminations sociales. Les approches de Godard et de Bourdieu explorent les deux faces opposées du même objet en laissant chacune l'une des deux plongée dans l'ombre. Remarquable est

l'étanchéité qui caractérise les approches de ces auteurs qui se sont croisés à la même époque dans des champs disciplinaires distincts, mais dans le même champ professionnel de l'Université.

Cette étanchéité place en concurrence d'une part les statuts de la conscience, de la parole et de l'écrit et d'autre part ceux du ressenti, de l'inconscient et du corps dans la production d'un savoir sur l'incorporation. Comment une théorisation se construit-elle ? « Les principes du BMC n'ont pas été élaborés au moyen de la parole » (S. Aposhyan, in Bainbridge Cohen, 1993 : 13). Ce constat contient l'un des enjeux de la théorisation en danse. S. Faure (2000) a noté comment l'ombre de l'héritage platonicien recouvre les options théoriques mobilisées. Les sociologues s'en remettent systématiquement aux vertus du langage, de l'objectivation et de la recherche d'universalité. Les praticiens de la danse s'éloignent des procédures d'analyse intellectuelles pour leur préférer les vertus du corps, de la subjectivation et de la singularité. Lorsqu'il arrive que les savants deviennent praticiens, la culture d'origine ne se laisse pas aussi facilement effacer d'un coup de gomme épistémologique.

Un outil pour construire une histoire de la danse

Dans les années 1980 en France, la danse s'est inscrite simultanément dans le champ de la création artistique, a bénéficié d'une reconnaissance institutionnelle et a développé ses propres outils théoriques pour arrimer son entreprise de réflexivité. C'est dans ce contexte que l'instauration d'un diplôme d'Etat en 1989 s'est accompagnée d'une réflexion sur les manières de pratiquer et sur les contenus à transmettre. A travers la valorisation de la relation entre théorie et pratique, la théorisation du mouvement procure des bases à cette histoire. La présentation de ce corpus théorique à travers traductions, publications et commentaires a permis de développer un espace critique qui n'est plus fondé exclusivement sur l'analyse des œuvres mais concerne aussi le travail du danseur.

Un grand nombre de théories sur le corps, le geste et le mouvement, l'équilibre postural et l'énergie, ont été élaborées à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. La plupart des théoriciens qui ont défriché les liens entre perception et mobilité ne sont pas des praticiens de la danse, l'exemple le plus fameux étant celui de Emile Jaques-Dalcroze. Il est possible de lire le dessein de construire une histoire de la danse à travers la

diffusion récente de ces théories (Louppe, 1997). Mais l'adhésion sans réserve à ce corpus dissimule la nature des enjeux théoriques des théories du corps mobilisées. Plusieurs recherches présentent des concomitances plutôt que des liens directs entre les théoriciens et l'univers chorégraphique. Les études de A. Porte et S. Franco (2000) montrent combien l'utilisation de ces références est souvent abusive. La consultation des textes originaux de Delsarte et Laban - qui dans l'historiographie sont considérés comme des fondateurs de la danse moderne - n'est pas simple et une grande majorité de danseurs n'ont eu accès à leur pensée qu'à travers des travaux de seconde main. Dans son ouvrage très documenté sur Delsarte, A. Porte (1992) étudie comment ce théoricien a été mobilisé pour conforter les intuitions des praticiens et combler le vide théorique de la danse. Contrairement à la démarche des sciences sociales, l'historicisation des théories du corps ne procède pas par la critique des théories existantes mais par l'accumulation de théories divergentes.

Ce corpus est hétérogène et fondé la plupart du temps sur l'observation empirique, ce qui ne poserait pas de problème en soi si cet empirisme était explicité. Une étanchéité isole les théories mobilisées pour servir de support aux activités physiques et sportives (Pociello, 2004) de celles qui circulent au sein de l'univers de la danse, et de celles propres à l'approche anthropologique et sociologique du corps.

Les loyaux services de la théorie

Compte tenu du complexe d'infériorité longtemps entretenu entre le milieu de la danse et le champ de l'écrit, l'histoire de la danse tend à construire des liens ambigus avec la théorie. Dans *Histoire du corps* (2006), un chapitre est consacré au « Corps dansant : un laboratoire de la perception. » Annie Suquet cite l'autobiographie de Loïe Fuller où elle relate comment l'hypnose fut source d'inspiration pour mettre au point ses danses. A. Suquet précise que l'hypnose était à cette époque un « thème fort populaire sur les scènes du vaudeville américain » (398). Plus que la psychanalyse naissante, c'est sans doute davantage cette popularisation spectaculaire qui a eu une influence sur la danseuse. Mais l'auteur avance une autre explication en réalisant des passerelles entre Jacques-Dalcroze, Kandinsky et le père fondateur de la neurophysiologie Charles Scott Sherrington (1906). Elle conclut que « c'est ce territoire de la mobilité, consciente et inconsciente, du corps humain qui s'ouvre aux explorations des

danseurs au seuil du XX^{ème} siècle » (397-398). Ce faisant, elle réalise un lien de causalité entre ces textes théoriques et la modification de la pratique de la danse.

Le lien entre l'évolution des manières de concevoir le psychisme, les pulsions et les relations fraîchement établies entre la perception et la mobilité, n'est pas aussi certain. L'auteur cite en note (485) le cas d'une expérimentation de suggestions musicales transmises sous hypnose pratiquée sur une danseuse. Néanmoins, est-ce parce que le sujet choisi est une danseuse que la diffusion des résultats de cette expérimentation est garantie au sein de la communauté des danseurs (si tant est qu'elle existe). L'écart est souvent très grand entre la production d'un texte et son impact sur la communauté des chercheurs, comme le montre l'exemple des « Techniques du corps » de Marcel Mauss. Comment peut-on supposer qu'il ait été plus réduit entre ces théoriciens et la communauté des danseurs au début du XX^{ème} siècle ?

Des rencontres avortées

La notion d'incorporation apparaît comme un lieu de rencontre entre des théories et des méthodologies qui peinent à se prendre en considération. La première difficulté est l'étendue que ces savoirs recouvrent : nous n'en n'avons présenté ici qu'une infime partie, forcément lacunaire. La seconde difficulté provient des antagonismes générés par des approches contradictoires.

Les sciences sociales, à travers leurs protocoles d'observation, tentent de hiérarchiser la place des processus de socialisation dans les modes d'incorporation. Dans la majorité des théories de l'incorporation valorisées dans le champ de la danse, les éléments de socialisation primaire sont passés sous silence, ou bien l'articulation avec ceux-ci n'est pas réalisée. Il y aurait comme une idéologie sous-jacente, basée sur la force de l'appareillage théorique, tout autant que sur la confiance accordée à l'individu. L'incorporation en danse se situerait davantage du côté des théories de la socialisation secondaire.

Les méthodes somatiques proposent des outils pour développer d'autres modes d'apprentissage, des façons d'entrer dans le mouvement, qui prennent appui sur des manières d'envisager le corps fondées sur des savoirs ou des outils qui diffèrent des outils conventionnels. Par la démonstration que l'énonciation de cinq sens constitue une limitation de l'analyse des procédés

sensoriels et cognitifs, elles réalisent une critique radicale de l'étroitesse intellectuelle dans laquelle la tradition occidentale a engagé la pensée. C'est un point capital qui détermine la ligne de clivage entre les approches intellectuelles cartésiennes du corps et les approches intellectuelles « sensualistes ». Ces méthodes procèdent à une double critique, celle de l'héritage platonicien qui a relégué le corps et celle des processus d'incorporation liés aux socialisations primaires et secondaires, que les méthodes somatiques prétendent bousculer par le déploiement d'outils tels que « l'attention et la prise de conscience sensorielle, et surtout sur la manière de ressentir ses propres mouvements en bougeant. » (Ginsburg, 2006 : 38). Ces pratiques accordent une grande importance à la perception et postulent que la compréhension des modalités et des champs de la perception ne peut croître qu'avec leur expérimentation : la compréhension du vocabulaire lié à la perception ne résulterait que de l'expérience de cette perception. A l'inverse, nos représentations du vécu et la manière de les construire dépendent de notre culture intellectuelle et corporelle.

Ces deux démarches se différencient par le statut attribué aux sens dans la construction d'un savoir. Les sciences sociales procèdent à une mise à distance de l'objet et à une prise en compte essentiellement discursive des éléments sensoriels mobilisés. Les pratiques d'éducation somatiques sont fondées sur l'expérimentation sensorielle. Cette différence ne se réduit pas à la classique fracture entre théoriciens et praticiens : nous postulons qu'elle conduit de part et d'autre à des distorsions dont les analyses portent la trace, mais que la mise en tension de ces deux champs de construction des savoirs est une manière d'éclairer.

Bibliographie

- Bainbridge Cohen Bonnie, 1993, « Sentir, ressentir et agir », *Nouvelles de danse*, N°50, Bruxelles, Contredanse.
- Berthelot Jean-Michel, 1992, « Du corps comme opérateur discursif ou les apories d'une sociologie du corps », *Sociologies et sociétés*, vol. XXIV, n°1, pp. 11-18.
- Bourdieu Pierre, 1979, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Courtine Jean- Jacques (dir.), 2006, *Histoire du corps*, Paris, Seuil.
- Faure Sylvia, 2000, *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*, Paris, La Dispute.
- Franco Suzanne, 2000, « Nouvelles sciences, nouveaux corps, le cadre culturel de la rythmique », in *3ème Congrès international du rythme*, Genève, Ed. Papillon, pp. 75-87.
- Ginsburg Carl, 2006, « Le mouvement et l'esprit. Une critique

- en forme d'essai », *Nouvelles de danse*, N°53, pp. 37-55.
- Godard Hubert, 2002, « Le geste et sa perception », in *La danse au XXème siècle*, Michel Marcelle, Ginot Isabelle, Paris, Larousse, pp. 236-241.
- Green André, 1995, *La causalité psychique*, Paris, O. Jacob.
- Heinich Nathalie, 1998, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Minuit.
- Kardiner Abraham, 1969, *L'individu dans sa société : Essai d'anthropologie psychanalytique*, Paris, Gallimard.
- Lahire Bernard, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Lahire Bernard, 2004, *La culture des individus*, Paris, La découverte.
- Lesage Benoît, 1998, « A corps se crée/accord secret. De la construction du corps en danse », in *Histoires de corps*, Paris, Cité de la musique, pp. 61-83.
- Linton Ralph, 1977, *Les fondements culturels de la personnalité*, Paris, Dunod.
- Loupe Laurence, 1997, *Poétique de la danse contemporaine*, Bruxelles, Contredanse.
- Mauss Marcel (1950), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- Merleau-Ponty Maurice, 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.
- Monnier Mathilde, Nancy Jean Luc, 2005, *Allitérations. Conversations sur la danse*, Paris, Galilée.
- Pedler Emmanuel, Ethis Emmanuel, 2001, « La légitimité culturelle en questions » in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Bernard Lahire (dir.), Paris, La découverte, pp. 179-203.
- Pociello Christian (dir.), 2004, *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tensions (XVIIIe-XXe siècle)*, Grenoble, PUG.
- Scott Sherrington Charles, 1906, *The Integrative Action of the Nervous System*, New Haven, Yale University Press.
- Singly de François, 2006, « Sur la socialisation secondaire », in Berger Peter, Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, pp. 335-352.
- Vigarello Georges, 2001, *Le corps redressé*, Paris, A. Colin.

Pour citer cet article : Apprill Christophe, 2007, « La notion d'incorporation dans les théories du corps en danse », in *Repenser pratique et théorie*. Colloque international de recherche en danse, CND/SDHS, Paris, pp. 427-433.